

## L'essentiel

Le Deust AGAPSC (Animation et Gestion des Activités Physiques, Sportives et Culturelles) forme en 2 ans, en lien avec des structures professionnelles, de futurs **éducateurs sportifs polyvalents** qui peuvent encadrer des **cours collectifs d'animation** auprès des enfants, des jeunes, des adultes et des seniors dans de nombreuses activités.

La formation s'articule autour de 2 grands domaines de compétences :

- (1) **Animer** des séances d'activités collectives auprès de différents publics ;
- (2) **Gérer** une structure sur les aspects administratifs et comptables.

Les principaux employeurs d'un titulaire du Deust AGAPS sont :

- les **services « animations » des villes** et collectivités
- les **clubs omnisports**
- les clubs mono-sport développant des offres pour les jeunes, les adultes et les seniors autour de la pratique de loisir, en dehors de la compétition.

### Quelles activités et quels publics le titulaire du Dest AGAPS peut-il encadrer ?

Il y a deux prérogatives que le Deust AGAPS ne donne pas (article A 212-1 du code du sport) :

(1) encadrer des personnes **porteuses de handicap** physique ou sensoriel, d'une déficience intellectuelle ou d'un trouble psychique (filière STAPS Activité Physique Adaptée et Santé). L'éducateur sportif stagiaire ne peut pas encadrer des groupes constitués exclusivement de personnes porteuses de handicap physique ou mental.

(2) entraîner pour **la compétition et la performance** (filière STAPS Entraînement Sportif). L'éducateur sportif stagiaire a pour rôle d'encadrer des pratiquants qui poursuivent un **objectif avant tout de loisir**. Les entraînements réalisés principalement dans un but de performance compétitive ne peuvent pas être encadrés par l'éducateur sportif seul. De même, lorsqu'une fédération sportive exige une certification particulière pour encadrer à partir d'un certain niveau de pratique, l'éducateur sportif non titulaire de cette certification ne peut encadrer seul les séances à ce niveau. L'activité de « coaching » pendant des rencontres sportives n'est pas dans les prérogatives de l'éducateur sportif stagiaire. Ces activités ne peuvent donc pas être comptabilisées dans le temps de stage ni de travail.

Les activités relatives au bon fonctionnement administratif et logistique de la structure de stage peuvent faire partie des activités réalisées par l'éducateur sportif dans ses missions (logistique, comptabilité, sponsoring).

Concernant la nature des activités, l'éducateur sportif stagiaire peut encadrer toutes les activités physiques, sportives et artistiques qui ne relèvent pas des activités définies par le code du sport comme « s'exerçant dans un environnement spécifique » comme la plongée, le ski ou le surf (article R212-7).

Certaines activités considérées « à risque » peuvent être encadrées par le titulaire d'un Deust AGAPS dans des conditions limitées : voile à moins de 200 milles nautiques d'un abri, canoë-kayak jusqu'en rivière de classe 3 maximum, escalade sur site sportif uniquement et jusqu'au 1<sup>er</sup> relais maximum. Pour ces activités le responsable de la structure de stage doit au préalable s'assurer des compétences de l'animateur pour encadrer l'activité concernée.

Seules les activités **collectives** peuvent être encadrées, pas de séance individuelle.

En résumé, l'éducateur sportif stagiaire peut encadrer des séances collectives d'activités physiques et sportives lorsque l'objectif prioritaire du groupe est le loisir.

### Quelles différences avec le BP JEPS Activités Physiques pour Tous ?

Le Deust AGAPSC permet d'obtenir la carte professionnelle d'éducateur sportif polyvalent, comme le BP JEPS APT (Activités Physiques pour Tous). Les différences avec le BP JEPS APT sont : (1) la nature de la formation : délivrée par des organismes souvent privés vs. une formation universitaire (2) le niveau de diplôme (Bac vs. Bac+2 avec la possibilité de poursuivre en Licence Pro), (3) la durée (1 an vs. 2 ans), et (4) le prix (environ 5 000€ vs. 170€ par an).

### Quels sont les cours ?

Le Deust AGAPS se déroule en 2 ans, soit 4 semestres, avec 11 semaines de cours par semestre. Les cours seront répartis sur 3 jours dans la semaine les lundis, mardis et jeudis. Les cours sont organisés en blocs de compétences :

	Activités Physiques	Sciences	Gestion	Langues	Stages
Semestre 1	- Jeux collectifs d'intérieur - Course d'Orientation - Activités Artistiques	- Contraction Musculaire - Motivation à la pratique physique	- Législation et Comptabilité	- Français	- Stage 1 École Primaire
Semestre 2	- Sports de Raquettes - Musculation	- Anatomie - Apprentissages Moteurs	- Marketing social	- Anglais	- Stage 2 Animation
Semestre 3	- Jeux collectifs d'extérieur - Athlétisme	- Efforts Aérobie - Dynamiques des Groupes	- Législation et Comptabilité	- Français	- Stage 3 Animation et Évènement
Semestre 4	- Escalade - Activités d'entretien - Sports de Combats	- Échauffement Étirements Récupération Blessures - Sociologie du sport	- Communication et Partenariats	- Anglais	- Stage 4 Gestion et Évènement

Ce tableau est **indicatif**, les cours peuvent être amenés à évoluer.

Les évaluations sont réparties en général de manière égale entre un contrôle continu et un contrôle terminal.

### Comment s'organisent les stages ?

En dehors des temps de cours les lundis mardis et jeudis les étudiants peuvent être en stage (y compris le week-end et pendant certaines semaines de vacances scolaires). Il y a un stage par semestre :

- Semestre 1 (septembre – décembre) : 35h en école primaire (organisé par l'Université)
- Semestre 2 (janvier – mai) : 175h minimum en animation sportive (à trouver par l'étudiant.e)
- Semestre 3 (septembre - décembre) : 150h minimum en animation sportive (à trouver par l'étudiant.e) et organisation d'un évènement.
- Semestre 4 (janvier - mai) : 50h minimum de gestion d'une structure sportive (législation, logistique, comptabilité, communication, sponsoring,...) et organisation d'un évènement.

Pour chaque stage, chaque étudiant a un tuteur professionnel (dans la structure d'accueil) et un tuteur universitaire (de l'Université). Chaque stage fait l'objet d'une visite par le tuteur universitaire en présence du tuteur professionnel. Ils complètent tous les 2 une grille des compétences évaluées.

Tous les stages font l'objet d'un rapport écrit, et d'une soutenance orale pour les stages 2 et 4.

Ces stages ne sont pas rémunérés, sauf s'ils dépassent un volume de 308h.

### La possibilité de suivre cette formation en apprentissage

Ce Deust peut être réalisé en formation initiale (statut d'étudiant) ou en apprentissage (alternance sur la base de 35h par semaine, réparties entre les cours à l'Université et les stages en entreprise). Le temps passé à l'Université fait partie des 35h hebdomadaires de travail du contrat d'apprentissage. Les étudiants en formation initiale et en apprentissage suivent les mêmes cours. La seule exception est les stages qui sont remplacés dans le cadre de l'alternance par le temps passé dans l'entreprise (les compétences travaillées restent cependant les mêmes).

L'apprentissage offre de nombreux avantages pour les entreprises privées ou les associations :

- Prise en charge totale des frais de formation (environ 15 000€) par votre opérateur de compétences (OPCO) ;
- Prime à l'embauche d'un montant de 6 000 € versée par l'État, si l'apprenti a moins de 30 ans ;
- Exonération de taxe d'apprentissage, lorsque les 2 conditions suivantes sont réunies : emploi d'au moins 1 apprenti et masse salariale inférieure ou égale à 6 fois le Smic mensuel ;
- Aides financières spécifiques pour le recrutement d'un apprenti ayant une RQTH ;
- Une exonération de charges patronales, plus d'informations ici :

<https://www.urssaf.fr/portail/home/employeur/beneficier-dune-exoneration/exonerations-ou-aides-liees-a-la-le-contrat-dapprentissage/exonerations.html>

Pour les collectivités territoriales : prise en charge totale des frais de formation (environ 15 000 €) par votre opérateur de compétences (OPCO).